

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/31/2021042116/justel>

Dossier numéro : 2021-05-31/04

Titre

31 MAI 2021. - Arrêté ministériel fixant le montant que l'utilisateur paie au centre de filiation pour la collecte et le traitement d'un échantillon d'ADN et la préparation et la correspondance du profil ADN au centre de génétique humaine.(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 21-06-2021 page : 64256

Entrée en vigueur : 01-07-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)